

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°24-2024

Date de convocation :  
25/03/2024Date d'affichage :  
15/04/2024Nombre de conseillers en  
exercices : 10Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 08

Nombre de pouvoirs : 02

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Objet : Budget – Vote du  
Budget Primitif 2024Certifié exécutoire  
compte tenu de :  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRE Denis,

Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline)

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

### BUDGET – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

**VU** le Code Général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée ;

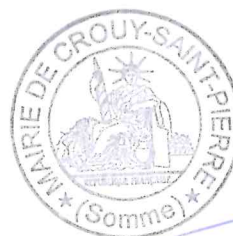
**Considérant** qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la commune, qui peut se résumer ainsi :

Budget Prévisionnel 2024		
	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Crédits de fonctionnement	417 572,00 €	224 700,35€
R.A.R de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	192 871,65 € (si excédent)
Total Section de Fonctionnement	417 572,00 €	417 572,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Crédit d'investissement	218 074,52 €	138 504,50 €
RAR de l'exercice précédent	31 777,56 €	299 569,50 €
001 – solde d'exécution d'investissement reporté	188 221 92 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
Total Section Investissement	438 074,00 €	438 074,00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>855 646,00 €</b>	<b>855 646,00 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide  
- d'adopter le budget prévisionnel communal de l'exercice 2024

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.



**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**